



**HAL**  
open science

## Un thésaurus pour cartographier les outils juridiques mobilisés par la RSE

Françoise Curtit

► **To cite this version:**

Françoise Curtit. Un thésaurus pour cartographier les outils juridiques mobilisés par la RSE. Kathia Martin-Chenut; René de Quenaudon. La RSE saisie par le droit. Perspectives interne et internationale, Pedone, pp.15-23, 2016, 978-2-233-00793-3. halshs-01657532

**HAL Id: halshs-01657532**

**<https://shs.hal.science/halshs-01657532>**

Submitted on 6 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Un thésaurus pour cartographier les outils juridiques mobilisés par la RSE

Françoise Curtit<sup>1</sup>

La création d'un thésaurus constitue un objectif à part entière du projet de recherche « Responsabilité sociétale des entreprises et organisations : identification et classement des outils juridiques » (projet IdEx RSE). Conçu traditionnellement comme un langage documentaire d'aide à l'indexation et à la recherche d'information, le thésaurus permet de représenter de façon structurée le vocabulaire relatif aux outils juridiques mobilisés par la responsabilité sociétale dans les diverses branches du droit et de constituer ainsi une base de connaissances commune à l'ensemble des chercheurs impliqués. L'élaboration du thésaurus consiste tout d'abord à recenser et à rendre accessible de la façon la plus large possible les mécanismes juridiques susceptibles d'être utilisés pour mettre en œuvre la responsabilité (1), puis à mettre en évidence les zones d'interaction potentielle entre les outils recensés dans les différents champs juridiques (2) afin de favoriser le développement de travaux interdisciplinaires inédits (3).

## 1. Identifier les outils juridiques mobilisés par la RSE

Au sein du projet IdEx RSE, la création d'un thésaurus vise à répertorier et structurer la terminologie relative aux mécanismes juridiques liés aux outils d'imputation de responsabilité. Il s'agit donc de constituer un système d'organisation des savoirs qui soit par ailleurs facilement accessible à tous par l'intermédiaire d'une application en ligne en libre accès.

### 1.1. Un système d'organisation des savoirs

Déclinant toutes les dimensions du développement durable (démocratie, économie, social, environnement, droits de l'homme...), la RSE concerne toutes les activités des entreprises et organisations et implique une approche juridique qui mobilise l'ensemble des branches du droit. Cette interdisciplinarité doit favoriser la transposition de raisonnements juridiques et l'adaptation d'outils d'une branche du droit à l'autre, mais aussi d'un contexte national à l'autre (droit français, mais aussi droit américain, brésilien ou italien), ainsi que

---

<sup>1</sup> Ingénieure d'études, UMR 7354 *Droit, religion, entreprise et société* (DRES), Université de Strasbourg/CNRS.

l'établissement de liens entre les outils de droit international ou européen et les outils de droit interne. Plutôt que l'élaboration d'outils généralistes, il s'agit, à travers ce dialogue des disciplines et des territoires, de favoriser la connaissance et le partage de dispositifs juridiques spécifiques, identifiés par des concepts et constituant un vocabulaire juridique conçu « non comme un inventaire mais comme un réseau »<sup>2</sup>. La décision de créer un thésaurus vise précisément à recenser et faire dialoguer les outils juridiques pertinents en mettant en évidence leurs relations de dépendance ou de différence. Défini comme un « réseau de concepts représentés par des termes »<sup>3</sup>, le thésaurus se distingue en effet d'autres instruments lexicaux par l'établissement de relations hiérarchiques, d'équivalence et d'association entre les concepts qui permettent de révéler une structure réticulaire organisant l'ensemble de la terminologie. Chacun des termes retenus fait ainsi l'objet d'une fiche comportant au minimum une brève définition et la mention de l'ensemble des relations que le relie à d'autres termes du thésaurus.

La conception et la gestion des thésaurus et leur exploitation dans diverses applications font l'objet de recommandations et directives définies dans la norme ISO 25964-1<sup>4</sup> à destination des professionnels des systèmes documentaires. Un thésaurus est habituellement utilisé pour indexer et organiser des ressources ou des contenus avec des mots-clés afin de pouvoir les rechercher ultérieurement, au sein d'une base de données la plupart du temps<sup>5</sup>. Dans le cadre du projet de recherche IdEx RSE, il s'agit de l'utiliser davantage en tant que système d'organisation des savoirs, afin de représenter un domaine de connaissance (ici, les outils juridiques d'imputation de responsabilité mobilisés par la RSE) et de dégager un sens supplémentaire grâce aux relations mise en évidence entre les éléments qui le constituent. Le contenu et la structure du thésaurus reflètent alors la structure du champ d'étude en facilitant l'accès à sa terminologie et à l'ensemble de son environnement conceptuel, ainsi qu'aux connexions sémantiques qui permettent de le représenter et de le caractériser<sup>6</sup>.

De façon concrète, cette architecture est mise en œuvre par l'intermédiaire d'un logiciel spécialisé qui va permettre d'alimenter le thésaurus, de le visualiser grâce à diverses applications graphiques et d'accéder aux ressources ainsi mises à disposition.

---

<sup>2</sup> G. Cornu, *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 3<sup>e</sup> éd. 2005, p. 205.

<sup>3</sup> S. Dalbin, N. Yakovleff, H. Zysman, *Livre blanc ISO 25964-1 – Thésaurus pour la recherche documentaire*, Saint-Denis-La Plaine, AFNOR, 2013.

<sup>4</sup> Norme ISO 25964-1 : *Information et documentation. Thésaurus et interopérabilité avec d'autres vocabulaires. Partie 1 : Thésaurus pour la recherche documentaire* (2011) et *Partie 2 : Interopérabilité avec d'autres vocabulaires* (2013).

<sup>5</sup> V. par ex. EUROVOC, thésaurus multilingue construit, à l'origine, pour le traitement de l'information documentaire des institutions de l'Union européenne : <http://eurovoc.europa.eu> [consulté le 26 janv. 2016].

<sup>6</sup> M. Hudon, *Thésaurus documentaire*, Paris, Éd. Techniques de l'ingénieur, 2012 (dossier n° H7250), p. 15.

## 1.2. Un instrument de libre accès aux connaissances

Le souhait de rendre le thésaurus accessible le plus largement possible et la nécessité de prendre en compte l'intervention de plusieurs rédacteurs nous ont amenés à privilégier un logiciel de gestion de thésaurus qui soit d'utilisation simple et facilement paramétrable en ligne. Le choix de l'application *TemaTres*<sup>7</sup> s'est imposé assez rapidement sur la base des fonctionnalités et des exigences ergonomiques requises<sup>8</sup>. Application web *open source* qui sert de support à plus de quatre cents thésaurus en ligne, *TemaTres* respecte en effet les standards en matière de vocabulaire contrôlé (import et export de données au format SKOS<sup>9</sup> notamment, permettant une interopérabilité des données entre différentes applications) et intègre toutes les fonctions attendues (types de notes, contrôles d'incohérence des relations, multilinguisme...) tout en étant d'un maniement aisé par des néophytes. Des possibilités de recherche étendues, la mise en évidence dans chaque fiche des termes reliés et les possibilités de navigation par liens hypertextes en font de plus un instrument facilement exploitable par les utilisateurs. Le module de visualisation graphique de *TemaTres* nous paraissant cependant peu ergonomique, nous avons choisi d'utiliser plutôt l'outil de visualisation et de publication de systèmes d'organisation des connaissances *SKOS Play*<sup>10</sup>. Cette application, elle aussi *open source* et directement utilisable en ligne, permet de générer des représentations graphiques du thésaurus et, en particulier, des relations hiérarchiques entre termes (structure arborescente, circulaire...) ainsi que différents types de listes des termes (liste alphabétique, liste hiérarchique, avec ou sans termes liés, index pour une recherche par mots...) qui peuvent servir également de point d'accès au thésaurus. Installé et paramétré conformément à nos besoins<sup>11</sup>, le logiciel *TemaTres* nous a permis de donner rapidement accès en ligne au thésaurus hébergé sur un serveur du CNRS ([www.rse.cnrs.fr](http://www.rse.cnrs.fr)) et ce, dès le début de son alimentation.

## 2. Représenter un vocabulaire structuré

La conception du thésaurus a comporté plusieurs étapes méthodologiques et pratiques visant d'abord à constituer la liste des termes retenus, puis à rédiger pour chacun d'eux une fiche

<sup>7</sup> [www.vocabularyserver.com/](http://www.vocabularyserver.com/) [consulté le 26 janv. 2016].

<sup>8</sup> V. M. M. Martínez-González and M.-L. Alvite-Diez, "On the evaluation of thesaurus tools compatible with the Semantic Web", *Journal of Information Science*, 2014, p. 1-12.

<sup>9</sup> *Simple Knowledge Organization System*, modèle de données partagé pour échanger et relier des systèmes d'organisation de connaissances sur le web.

<sup>10</sup> <http://labs.sparna.fr/skos-play/home> [consulté le 26 janv. 2016].

<sup>11</sup> Grâce à la collaboration de Christophe Lemius, ingénieur d'études à l'UMR 7354 DRES et responsable de la gestion technique du thésaurus en ligne.

comportant l'ensemble des informations utiles à sa compréhension, y compris la mention de tous les termes qui lui sont liés.

## **2.1. La constitution du lexique**

Le recensement des outils juridiques mobilisés par la RSE s'est effectué principalement au cours de cinq séminaires thématiques (droit social, droits de l'homme, droit de l'environnement, droit économique, droit de l'Union européenne) et d'une journée d'études organisés au cours de l'année 2014. Un lexique a été dressé de façon empirique et cumulative en listant les outils et mécanismes juridiques évoqués dans les travaux présentés par les chercheurs et les discussions qui ont suivi. Après chaque séminaire, ce recensement effectué par la gestionnaire du thésaurus a été débattu avec les responsables du projet pour valider les nouvelles entrées. La liste établie comptait ainsi environ deux cents termes en décembre 2014, nombre qui a peu varié par la suite, même si le lexique a continué à être modifié jusqu'au début de l'année 2016, connaissant des ajouts, mais aussi plusieurs suppressions et modifications des termes retenus.

Cette sélection, issue au départ d'une interprétation subjective des concepts pertinents, s'est appuyée sur quelques règles visant à déterminer ce qui devait être inclus ou exclu du domaine étudié. L'identification des termes s'est d'abord fondée sur le caractère juridique des concepts utilisés, leur interaction avec le champ de la RSE et leur pertinence au regard des mutations qui s'opèrent depuis plusieurs années en matière de responsabilité, en suivant en cela les recommandations établies dans la note méthodologique réalisée au début du projet pour délimiter le champ de l'étude<sup>12</sup>. La démarche de validation s'est appuyée également sur la présence éventuelle des termes dans des textes normatifs, contraignants ou déclaratifs, et dans des décisions de jurisprudence, au niveau national ou international. En considérant tout cas, réel ou potentiel, d'imputation de responsabilité d'une entreprise ou organisation en raison de la violation d'une norme RSE, la réflexion s'est élargie également aux procédures d'accès à la justice (compétence universelle, action de groupe...), à la détermination du responsable (dans le cas par ex. du groupe d'entreprises), au fait générateur de responsabilité et au type de préjudice et à la nature de la sanction<sup>13</sup>. Les termes recensés concernent donc directement des outils d'imputation de responsabilité empruntés à différentes branches du droit (« pratique commerciale trompeuse », « principe pollueur-payeur »...), mais aussi des concepts et mécanismes juridiques plus larges (« dommage environnemental », « mode alternatif de

---

<sup>12</sup> K. Martin-Chenut et R. de Quenaudon, *Note méthodologique*, sept. 2013 [doc. de travail].

<sup>13</sup> *Ibid.*

règlement des litiges », « risque »...) permettant des regroupements et l'exploration de nouveaux champs d'analyse. Dans un souci de cohérence et d'homogénéité du champ lexical, il a enfin été décidé de ne pas intégrer les organes de contrôle en tant que tels (Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Bureau du Pacte mondial...), mais uniquement les outils par lesquels ces organes contribuent au renforcement de la responsabilité.

Le choix du terme ou de l'expression retenue pour désigner un concept s'est effectué là aussi de façon pragmatique en retenant le critère de l'usage le plus répandu et en privilégiant, lorsque c'est possible, la forme du singulier. La structuration du thésaurus prévoit une relation d'équivalence pour gérer la synonymie ou l'analogie : afin d'augmenter les possibilités d'accès et de recherche, les termes ou expressions synonymes ou de sens voisin, mais aussi les antonymes parfois, sont inclus dans la liste des termes du thésaurus et renvoient vers la fiche du terme préférentiel choisi (ainsi les expressions « compétence internationale indirecte » et « reconnaissance et exécution de décisions étrangères » renvoient par exemple vers le terme « exequatur » qui fait l'objet d'une fiche).

## **2.2. La rédaction des fiches**

Le thésaurus se compose de façon classique de trois éléments principaux<sup>14</sup> : le lexique des termes (retenus et équivalents), la définition ou note d'application qui précise pour chaque terme son sens ou son utilisation dans le champ thématique de la RSE et la structure relationnelle qui relie les termes entre eux. Dans l'objectif de créer un véritable outil de connaissance pour développer une approche juridique de la RSE, nous avons décidé d'ajouter également, dans chaque fiche, la mention de sources normatives (traités internationaux, règlements, directives, constitutions, lois, règlements, jurisprudence, recommandations, chartes, rapports...) et de références doctrinales. L'équivalent anglais du concept – soit le terme usité en anglais plutôt qu'une traduction stricte – est également indiqué aux fins d'élaborer un thésaurus bilingue, les deux versions linguistiques étant construites en parallèle. Une « fiche type » décrivant brièvement ces différents éléments a été établie pour servir de support aux rédacteurs, chercheurs membres du projet, ainsi que stagiaires et étudiants de master 2 chargés de concevoir la première ébauche de certaines fiches. Toutes les fiches ont été revues et éventuellement complétées par la gestionnaire du thésaurus et les responsables du projet au fur et à mesure de leur rédaction, puis retournées aux différents chercheurs

---

<sup>14</sup> M. Hudon, *op. cit.*, p. 2.

concernés pour relecture et commentaires avant d'être saisiés dans le thésaurus en ligne. Le format contraint des fiches, et en particulier la mise au point d'une définition en lien avec la RSE en quelques lignes et les relations à établir avec les autres termes du thésaurus rendent cet exercice relativement difficile et en tout cas assez éloigné des productions habituelles des enseignants-chercheurs en droit. Cette originalité constitue en partie son intérêt, car c'est la structure même du thésaurus, issue de la rédaction des fiches, qui doit permettre de mettre en évidence des regroupements et des liaisons susceptibles d'orienter le travail de recherche proprement dit.

### **2.3. L'élaboration de la structure relationnelle**

La structure réticulaire du thésaurus est bâtie en désignant pour chaque terme d'abord un terme générique (TG), c'est-à-dire un autre terme du thésaurus de niveau hiérarchique immédiatement supérieur, de sens plus englobant (terme « parent ») : « transparence » est par exemple le TG d'« obligation d'information » lui-même TG d'« information environnementale ». Pour chaque terme est indiqué ensuite un ou des termes associés, soit des termes du thésaurus connexes ou complémentaires qui n'appartiennent pas à la même chaîne hiérarchique mais qui, de façon subjective, présentent des points communs et répondent à une association d'idées (« voir aussi »), enrichissant ainsi les possibilités de navigation entre concepts : « publicité trompeuse » est par exemple associé à « concurrence déloyale » et à « écoblanchiment », permettant à l'utilisateur de partir d'un terme pour rebondir de proche en proche vers d'autres notions qui pourraient l'intéresser et de là, vers d'autres environnements sémantiques.

Tous les termes sont ainsi progressivement insérés dans une « parenté de classification »<sup>15</sup> qui crée des regroupements et des liaisons et dessine peu à peu une cartographie des outils étudiés. La construction cumulative, à partir de chacun des termes, de relations d'équivalence, puis de hiérarchie et d'association constitue une démarche inductive établissant des « rapports de sens juridiquement pertinents »<sup>16</sup> qui vont permettre de révéler *a posteriori* des familles et des filières, voire de confirmer des interactions significatives entrevues lors des travaux en séminaires. Sur la base de la mise en commun de concepts juridiques divers se crée alors une nouvelle dynamique des connaissances, associant entre différentes branches du droit, normes

---

<sup>15</sup> V. Fortier, J.-L. Bilon, *Acquisition et application des connaissances juridiques : modélisation par l'intelligence artificielle*, Paris, Hermès, 1996, p. 76.

<sup>16</sup> G. Cornu, *op. cit.*, p. 193.

internes et internationales, droit dur et droit souple, outils de renforcement et de contournement de la responsabilité.

Le choix de travailler terme par terme sans constituer au départ de grandes familles génériques est ainsi un gage d'ouverture à l'interdisciplinarité et de découvertes. Il implique cependant que la structure du thésaurus ne se construit que progressivement, au fur et à mesure de la rédaction des fiches. Les rédacteurs ont à leur disposition la liste complète des entrées et peuvent consulter les fiches déjà validées, mais ils n'ont qu'une vision partielle de l'ensemble des relations potentielles entre termes. Ils peuvent par exemple indiquer comme associés deux mots qui plus tard se retrouveront finalement dans la même lignée hiérarchique, ou hésiter à identifier un terme générique sans connaître ses autres « enfants ». Cela suppose d'une part d'apporter des ajustements continus aux fiches déjà rédigées, d'attribuer ultérieurement un terme générique aux termes « orphelins » et d'ajuster les liens d'association en fonction des nouvelles relations constamment créées. Quelques réunions associant la gestionnaire du thésaurus, les responsables du projet et certains chercheurs ont ainsi été nécessaires pour travailler plus précisément sur la structure relationnelle du thésaurus dont l'optimisation est la condition d'échanges ultérieurs fructueux.

### **3. Mutualiser et échanger les connaissances**

La volonté de favoriser une méthode de travail à la fois collective et interdisciplinaire repose en partie sur le repérage d'outils d'imputation de responsabilité pouvant être analysés au prisme de plusieurs cadres juridiques (disciplinaires, nationaux...). C'est la cartographie de ces interactions que le thésaurus pourra permettre d'établir lorsque sa structure relationnelle sera achevée.

#### **3.1. Le repérage d'outils communs**

Une synthèse des travaux menés lors des journées d'études organisées les 13 et 14 octobre 2014 avait déjà mis en évidence la nécessité de mutualiser les termes du thésaurus pour ébaucher une analyse critique et comparée des forces et faiblesses des outils recensés. Pour chacune des interventions présentées lors de ces journées, une liste des termes cités ou induits issus du thésaurus a ainsi été dressée afin de permettre un premier repérage d'outils communs à plusieurs chercheurs ou pouvant entrer en relation les uns avec les autres<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> R. de Quenaudon, *Journée d'études des 13-14 octobre 2014* [doc. de travail].



L'un des principaux objectifs du projet de recherche IdEx RSE consiste en effet à formuler des propositions de perfectionnement des outils mobilisés et mobilisables en vue d'une imputation de responsabilité dans le cadre de la RSE, soit issus d'outils existants, soit éventuellement adaptés à partir d'outils d'autres contextes nationaux, ou encore transposés d'une branche du droit à l'autre. En complément des travaux disciplinaires déjà menés dans chaque branche du droit, le présent ouvrage conçu collectivement par l'ensemble des chercheurs et le colloque de clôture du projet tentent ainsi de présenter des approches croisées entre plusieurs disciplines. Faute de pouvoir s'appuyer sur le thésaurus dont la réalisation s'avérait encore lacunaire, une partie des débats du 7<sup>e</sup> séminaire réunissant les membres du projet (27 janvier 2015) a porté sur la méthodologie à employer pour identifier les dispositifs juridiques susceptibles d'être étudiés dans un cadre interdisciplinaire.

Une démarche déductive est apparue comme la plus simple, permettant aux chercheurs de partir de leur propre branche du droit pour déterminer des catégories juridiques (par ex. « faute » ou « peine » en droit pénal) à croiser avec des catégories RSE (« gouvernance », « transparence »...) afin d'identifier des outils juridiques pouvant être mis en commun pour privilégier un travail collectif. Cette réflexion méthodologique s'est cependant révélée difficile à mettre en œuvre. Menées dans un cadre disciplinaire peu propice au développement des interactions, les différentes tentatives de regroupement ont en effet été difficiles à rapprocher, faute notamment d'accord *a priori* sur la notion de « catégorie » dont la signification n'était pas nécessairement partagée par tous en fonction des disciplines<sup>18</sup>. Cette première tentative a cependant permis d'entreprendre, sur des bases plus intuitives, un premier regroupement des mécanismes et outils juridiques présents dans le thésaurus pour établir le plan du présent ouvrage à l'intérieur de grandes thématiques prédéfinies (Qui répond ? Comment répondre ?...). Quelques « familles » emblématiques d'outils ont ainsi été mises en évidence – sur la base des fiches réalisées, des relations hiérarchiques déjà établies et de recoupements entrevus au cours des travaux – qui ont permis de déterminer une liste de termes du thésaurus correspondant à chacun des chapitres à rédiger<sup>19</sup>.

### **3.2. La mise en évidence des interactions entre outils**

Cette démarche procédant du général vers le particulier permet dans un premier temps de distinguer les relations de type hiérarchiques établies entre les termes du thésaurus, mais sans

---

<sup>18</sup> R. de Quenaudon, *Réflexions sur la méthodologie pour parvenir à identifier les outils d'imputation de responsabilité mobilisés ou mobilisables par ou pour la RSE*, mars 2015 [doc. de travail].

<sup>19</sup> K. Martin-Chenut et C. Perruso, *Proposition de regroupement des outils juridiques*, 25 mars 2015 [doc. de travail].

pouvoir véritablement mettre à jour l'ensemble des interconnexions possibles révélées en particulier par les liens de type associatif. Les enjeux liés à la temporalité des différentes activités au sein du projet IdEx RSE ont été au départ sous-estimés. La charge importante représentée par la rédaction de deux cents fiches et l'optimisation du réseau de relations hiérarchiques et associatives n'ont en effet pas permis que le thésaurus soit complètement alimenté avant la fin de la période impartie au projet (une cinquantaine de fiches restant encore à finaliser). La construction du thésaurus s'est logiquement nourrie des travaux menés par les chercheurs tout au long du projet et ces différents objectifs ne pouvaient être menés que concomitamment. Si les relations hiérarchiques regroupant les termes sont déjà largement apparentes, il reste encore à poursuivre et améliorer le réseau fort complexe des liens d'association, réelle valeur ajoutée du thésaurus sur le plan de l'interdisciplinarité et des interactions entre outils. Aussi, la pleine exploitation du thésaurus en termes de cartographie et de visualisation du champ étudié, et surtout de mise en évidence d'interactions inédites ne pourra intervenir que dans un deuxième temps, une fois mis au jour l'ensemble de la structure relationnelle entre les termes et donc entre les mécanismes et outils juridiques inventoriés. Sa mise à disposition en ligne en accès libre en fait déjà néanmoins un instrument fort utile d'observation de l'émergence des outils et sources de droit en matière de RSE, propice au développement d'approches interdisciplinaires.

La volonté d'appuyer en partie le projet IdEx RSE sur la réalisation d'un thésaurus pouvait paraître comme une gageure, tant cet instrument issu des pratiques documentaires peut sembler éloigné des objectifs d'une recherche juridique collective. Son utilisation, au-delà des usages habituels, comme système d'organisation et de représentation des connaissances à partir du vocabulaire juridique relatif à la RSE a cependant joué son rôle en constituant un espace de réflexion et d'échanges entre les chercheurs membres du projet. L'exploitation ultérieure du thésaurus visant à générer divers types d'affichage et de visualisation graphique constituera une nouvelle étape de la recherche centrée sur le partage, la transposition et le perfectionnement de dispositifs juridiques. Il s'agit d'un instrument « vivant », susceptible encore d'enrichissements et de développements qui permettront de poursuivre les échanges scientifiques en direction de nouvelles communautés de chercheurs et qui suscitera certainement des usages qu'il reste encore à inventer.